



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
1483, RUE RAOUL-CHARETTE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **5 février 2024 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 249-2024 ci-après.

Nature et effets :

L'implantation non conforme du conteneur de verre recyclé en cour avant, alors que le règlement de zonage 606-2023 autorise les conteneurs à matières résiduelles, récupérables ou compostables de surface en cours latérale et arrière seulement.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 355 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 1483, rue Raoul-Charette, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de JANVIER deux-mille-vingt-quatre.


Directeur général et greffier-trésorier
Miguel C. Rousseau